



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
21 avril 2011
Français
Original : anglais

Session annuelle de 2011

6-17 juin 2011, New York

Point 15 de l'ordre du jour provisoire

FNUAP – programmes de pays et questions connexes

Fonds des Nations Unies pour la population

Projet de descriptif de programme de pays

Ukraine

Montant indicatif de l'aide proposée
par le FNUAP (en dollars des États-Unis)

6,5 millions : 5 millions à prélever
sur les ressources ordinaires et 1,5
million par cofinancement et/ou
d'autres ressources, y compris les
ressources ordinaires

Durée du programme :

Cinq ans (2012-2016)

Cycle de l'assistance :

Deuxième

Catégorie sur la base de la décision 2007/42 : C

Montant indicatif de l'aide proposée par principal domaine d'activité

(En millions de dollars des États-Unis)

	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	Total
Santé et droits en matière de procréation	3,75	1,0	4,75
Population et développement	0,50	0,3	0,80
Égalité entre hommes et femmes	0,50	0,2	0,70
Coordination de programme et assistance	0,25	–	0,25
Total	5,00	1,5	6,50



I. Analyse de la situation

1. L'Ukraine, qui compte 45,4 millions d'habitants, est un pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure). Le revenu national brut par habitant, sur la base de la parité du pouvoir d'achat, s'élevait à 6 535 dollars en 2008. La lutte contre la pauvreté absolue menée par le Gouvernement a remporté quelque succès, et le produit intérieur brut s'est élevé de près de 78 % au cours de la période 2000-2007. Toutefois, en 2009, 26 % de la population vivait dans la pauvreté.

2. Les groupes de population les plus exposés à la pauvreté comprennent les personnes qui résident en zone rurale, les familles comptant des enfants, et les personnes âgées. Le développement socioéconomique et le développement humain sont parmi les plus bas d'Europe. L'Ukraine vient au 69^e rang des 169 pays que recouvre l'Index du développement humain du PNUD.

3. Après être tombé de 6,3 % en 2009-2010, le produit intérieur brut (PIB) annuel a commencé à se redresser. Au cours de l'année 2010, il s'est élevé de 4,1 %. En 2010, le Gouvernement a entrepris un ambitieux programme de réformes sociales et administratives. Les dépenses sociales d'ensemble sont élevées, et représentaient 26 % du PIB en 2007.

4. Il n'en reste pas moins que seuls 56,8 % de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté absolue reçoivent une assistance sociale, et que seuls 23 % des transferts sociaux parviennent aux pauvres. L'augmentation des ressources financières consacrées aux soins de santé et à l'éducation ne s'est pas traduite par un élargissement de l'accès aux services ou par une amélioration de la qualité des services, ce qui donne à penser qu'il est nécessaire d'adopter des réformes pour améliorer la gestion de ces secteurs.

5. L'Ukraine traverse une crise démographique. Celle-ci fait suite à une décroissance de la population, à laquelle s'ajoute une dégradation de la santé et du bien-être des Ukrainiens. La population de l'Ukraine a atteint son point le plus élevé en 1992, alors qu'elle comptait 52,2 millions d'habitants. En 2010, elle était tombée à 45,8 millions d'habitants. L'Ukraine est un pays urbanisé : près de 69 % de sa population vit en zone urbaine.

6. L'Ukraine compte également un pourcentage élevé de personnes âgées : 15,7 % de la population est âgée de 65 ans ou plus, dont deux tiers de femmes. Les femmes en âge de procréer représentent 26 % de la population, soit 11,8 millions de personnes.

7. L'indice synthétique de fécondité était de 1,46 enfant par femme en 2009, le taux de fécondité en zone rurale étant 1,3 fois plus élevé qu'en zones urbaines. Le dernier recensement de la population remonte à 2001; le prochain est prévu pour 2012.

8. Le mauvais état de santé de la population, due en grande partie à des facteurs liés à l'environnement et au comportement ainsi qu'à l'accès limité à des soins de santé de haute qualité, particulièrement en zone rurale, constituent un défi de développement fondamental. L'espérance de vie à la naissance est de 63,8 ans pour les hommes et de 74,9 ans pour les femmes.

9. Le taux de mortalité chez les hommes âgés de 30 à 59 ans est trois fois plus élevé que chez les femmes. Si l'évolution de la morbidité et de la mortalité devait se

poursuivre, près d'un tiers de la population ukrainienne mourrait avant l'âge de 65 ans, 55 % environ de ces décès précoces étant évitables.

10. En 2009, le taux de mortalité maternelle était de 25,8 pour 100 000 naissances vivantes, ce qui représente une augmentation puisqu'il n'était que de 15,2 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2006. L'insuffisance des soins de santé est responsable de près d'un cinquième des décès maternels évitables. En 2009, 36,7 % des accouchements ont donné lieu à des complications. Le taux de mortalité infantile a baissé, passant de 9,8 décès pour 1 000 naissances vivantes en 2006 à 9,4 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2009.

11. Les progrès réalisés en matière de planification familiale ont entraîné une baisse du taux d'avortement, qui est tombé de 34,1 avortements pour 1 000 femmes en âge de procréer en 2000 à 16,4 en 2009. Néanmoins, de nombreuses femmes continuent de recourir à l'avortement comme méthode de planification familiale. Le taux d'utilisation des méthodes de contraception modernes était de 30,8 % en 2008.

12. L'incidence des infections transmises sexuellement n'a pas évolué depuis les cinq dernières années. L'incidence de la syphilis est plus de 7,5 fois plus élevée que la moyenne pour l'Union européenne, et celle de la blennorragie, plus de 4,5 fois.

13. L'Ukraine enregistre le taux de prévalence du VIH le plus élevé (1,1 %) des pays d'Europe et d'Asie centrale. Les diagnostics annuels de VIH ont plus que doublé depuis 2001. L'épidémie, qui se concentre chez les consommateurs de drogues par injection et les professionnels du sexe, affecte principalement les jeunes. La transmission sexuelle est en augmentation. L'incidence du VIH chez les hommes était de 49,3 pour 100 000 en 2008, et chez les femmes, de 34 pour 100 000. Le taux de transmission de la mère à l'enfant est de 6,2 %.

14. L'indice d'inégalité entre les sexes était de 0,463 en 2008, l'Ukraine se classant au 44^e rang sur 138 pays. S'il n'existe pas d'obstacles, clairement établis ou non, à l'accès à l'éducation et aux soins de santé sur la base du sexe, les écarts entre les sexes persistent, notamment en ce qui concerne le revenu et le marché d travail. Les femmes sont sous-représentées au niveau de la prise de décisions. La discrimination et la violence sexistes, notamment la violence au foyer, sont préoccupantes.

II. Coopération antérieure et enseignements tirés

15. Le budget du premier programme de pays (2006 -2011) s'élevait à 3,2 millions de dollars provenant des ressources ordinaires et à 7,7 millions de dollars provenant d'autres ressources. Le cofinancement du programme de pays représentait 1,7 million de dollars.

16. En matière de santé de la procréation, le premier programme de pays a appuyé : a) l'intégration dans tout le pays de services de santé procréative, qui ont entraîné une amélioration de l'accès à ces services; b) l'amélioration de l'accès aux services de santé procréative pour les femmes et les filles vivant avec le VIH; c) l'instauration de systèmes institutionnels de prévention de l'infection par le VIH dans les forces armées; d) la promotion de modes de vie sains et de comportements sûrs chez les jeunes et les populations vulnérables par des activités entreprises en matière d'information, d'éducation et de communication préconisant un changement

des comportements; et e) la mise en place de services sociaux à l'intention des consommateurs de drogues par injection.

17. Au titre de la composante population et développement, le FNUAP a appuyé : a) la mise au point de la stratégie nationale de développement démographique; b) la réalisation de recherches d'ensemble dans le domaine de la démographie; c) la création d'une base factuelle des facteurs démographiques liés aux changements sociaux; d) la préparation du recensement de la population de 2012; et e) la mise en œuvre nationale du Plan international d'action sur le vieillissement aux niveaux tant des politiques que de la prestation de services.

18. S'agissant de l'égalité entre les sexes, le programme de pays : a) a renforcé les capacités de la société civile de prévenir la discrimination et la violence sexistes; et b) a encouragé la participation des hommes dans la promotion de l'égalité entre les sexes ainsi que de la santé procréative et des droits qui s'y rapportent.

19. Les enseignements tirés du premier cycle de programmation, tels que relevés dans l'évaluation finale du programme, ont souligné la nécessité : a) d'améliorer le positionnement de l'ordre du jour du FNUAP vis-à-vis du Gouvernement aux niveaux national et régional; b) de renforcer les interventions du FNUAP dans les domaines de la santé maternelle et de la planification familiale; c) d'assurer la synergie des appuis aux politiques et aux programmes dans l'utilisation des ressources disponibles en se concentrant sur des zones rurales données et les populations définies comme courant le plus de risques; et d) renforcer les liens stratégiques entre les composantes du programme et d'améliorer la coordination avec les autres organisations des Nations Unies et les partenaires de développement.

III. Programme proposé

20. Le programme proposé constitue le deuxième programme de pays du FNUAP pour l'Ukraine. Il est aligné sur a) le programme national de réformes économiques posé par l'Ukraine pour 2010-2014, b) les objectifs nationaux du Millénaire pour le développement, c) le plan stratégique du FNUAP pour 2008-2013 (DP/FPA/2007), et d) le cadre de partenariat Ukraine-Nations Unies pour 2010-2016, pour ce qui est notamment des domaines thématiques du développement social et de la gouvernance.

Santé en matière de procréation et des droits qui s'y rapportent

21. Cette composante contribue au domaine thématique du développement social du cadre de partenariat Ukraine-Nations Unies pour 2012-2016. Elle contribue également aux résultats du plan stratégique du FNUAP en matière de santé procréative.

22. *Produit 1 : capacités nationales améliorées de mettre au point, exécuter et suivre les politiques de la santé de la procréation et de planification familiale ainsi que les normes de traitement.* Ce produit sera réalisé : a) en faisant le point des politiques, programmes et normes de traitement en place et en les modifiant de manière à faire progresser l'environnement politique et réglementaire en matière de santé procréative et des droits qui s'y rapportent; b) en appuyant l'instauration d'un nouveau programme national de la santé procréative; c) en améliorant la coordination et les mécanismes d'évaluation et de suivi applicables aux services de

santé procréative et de planification familiale; d) en améliorant les systèmes de gestion des données se rapportant à la santé procréative; e) en promouvant la sensibilisation, le dialogue politique et l'appui technique pour assurer la disponibilité de fournitures de santé procréative aux groupes de population les plus vulnérables; et f) en élaborant une stratégie et un plan d'opération pour répondre aux situations d'urgence.

23. *Produit 2 : qualité améliorée des services de santé maternelle et de planification familiale dans les zones rurales mal desservies.* Pour réaliser ce produit, le programme : a) développera les capacités des professionnels de la santé de planifier, gérer et assurer la prestation de services de soins maternels de haute qualité; b) appuiera l'adoption et la réalisation de « Au delà des nombres », élément d'un ensemble d'outils de santé maternelle mis au point et adopté par l'Organisation mondiale de la santé; c) renforcera les services de santé procréative et de planification familiale, notamment l'établissement de cliniques amies des jeunes, dans les zones rurales mal desservies; et d) renforcera les liens entre la santé procréative et les programmes relatifs au VIH, en particulier l'intégration des services de santé procréative et de planification familiale destinés aux femmes vivant avec le VIH.

24. *Produit 3 : sensibilisation des jeunes et des principaux groupes de population concernés de régions définies à des comportements sains dans le but d'améliorer la santé procréative et la santé sexuelle.* Ce produit sera réalisé : a) en mettant au point et en appliquant des interventions de sensibilisation à l'intention des jeunes et des groupes marginalisés, y compris les professionnels du sexe, dans le but d'induire des changements de comportement; et b) en promouvant dans les établissements d'enseignement secondaire et de formation professionnelle, un enseignement en matière de santé procréative et des droits qui s'y rapportent, notamment les programmes d'éducation par les pairs.

Composante population et développement

25. La composante population et développement relève du domaine thématique portant sur le développement social du cadre de partenariat Ukraine-Nations Unies. Deux produits de ce volet contribuent à la réalisation des résultats 1.3 et 1.4 du plan stratégique du FNUAP.

26. *Produit 1 : disponibilité de données démographiques désagrégées aux fins de l'élaboration de politiques et programmes de développement aux niveaux national et sectoriel et d'utilisation par le public.* Les activités : a) appuient la planification et l'exécution du recensement national de la population de 2012 ainsi que la diffusion des données du recensement et la promotion de leur utilisation; et b) facilitent la recherche scientifique sur les processus et tendances démographiques afin de fournir des données aux politiques et programmes.

27. *Produit 2 : capacités nationales améliorées de faire aux nouveaux problèmes démographiques.* Le programme réalisera ce produit : a) en mettant au point une stratégie de sensibilisation pour intégrer les questions démographiques dans les stratégies nationales de développement; b) en appuyant l'élaboration et l'exécution de la politique nationale sur le vieillissement de la population conformément au Plan international d'action sur le vieillissement et les principes des Nations Unies relatifs aux personnes âgées; et c) en renforçant les capacités nationales d'exécuter des

politiques sociales propres à mettre les personnes âgées en mesure de mener une vie active et saine.

Composante égalité entre hommes et femmes

28. La composante égalité entre les sexes contribue aux domaines thématiques relatifs au développement social et à la gouvernance du cadre de partenariat Ukraine-Nations Unies pour 2012-2016. Elle contribue également au résultat 3.4 du plan stratégique du FNUAP.

29. *Produit 1 : promotion de l'autonomisation des femmes et de l'égalité entre les sexes par des politiques soucieuses de sexospécificité et la prévention de la violence sexiste.* Les activités entreprises au titre de ce produit portent sur : a) l'amélioration de la législation nationale relative à la violence au foyer et à la violence sexiste; b) la fourniture d'un appui à une recherche fondée sur des bases factuelles en vue d'assurer la prise en compte de l'égalité entre les sexes dans les politiques et les programmes; c) la réalisation de campagnes de sensibilisation visant à prévenir la violence sexiste, notamment de campagnes qui promeuvent l'implication masculine; d) la constitution de capacités des moyens d'information de masse nationaux de manière qu'ils représentent les femmes et les filles sous un jour qui tienne dûment compte des considérations de sexe; et e) la prévention de la violence sexiste au niveau communautaire et la prestation de services d'appui intégrés dans des régions retenues à l'intention des groupes vulnérables:

IV. Gestion, suivi et évaluation du programme

30. Le Ministère de la santé, le Ministère de l'éducation, de la science, de la jeunesse et des sports, le Ministère de la politique sociale, et le Service national de statistiques seront les principaux partenaires d'exécution du programme de pays au niveau national. Le FNUAP travaillera également avec d'autres institutions gouvernementales, les administrations locales, les associations confessionnelles, les organisations non gouvernementales et les médias.

31. Le FNUAP recherchera des ressources additionnelles auprès de donateurs multilatéraux et bilatéraux, et entreprendra des programmes conjoints avec d'autres organisations des Nations Unies.

32. Le FNUAP et le Gouvernement élaboreront un plan de suivi et d'évaluation aligné sur le plan stratégique du FNUAP, le cadre de partenariat Ukraine-Nations Unies et les cadres nationaux de développement.

33. L'exécution du programme reposera sur une approche de la gestion fondée sur les résultats et mettra l'accent sur un suivi continu. Le programme fera appel aux statistiques de l'état civil et aux statistiques des services ainsi qu'aux données de la recherche, d'enquêtes et du recensement de 2012, Avec la participation du Gouvernement, le FNUAP organisera des examens du programme sur une base annuelle, une évaluation à mi-parcours et une évaluation finale.

34. Le bureau de pays du FNUAP en Ukraine se compose d'un directeur des opérations du FNUAP, d'un représentant assistant, d'un agent administrateur/financier et d'un assistant exécutif. Le programme affectera des crédits à l'emploi de deux postes d'administrateur recrutés sur place et de deux

membres de personnel d'appui pour renforcer l'exécution des programmes. Le FNUAP pourra par ailleurs recruter du personnel de projet dans ce même but.

35. Le FNUAP obtiendra une assistance technique de consultants nationaux et internationaux. Le bureau régional du FNUAP pour l'Europe et l'Est et l'Asie centrale fournira par ailleurs un appui technique et un appui aux programmes.

Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour l'Ukraine

Priorités nationales (2006-2010) : a) améliorer la santé maternelle en diminuant de moitié le taux de mortalité maternelle; et b) réduire et ralentir la propagation du VIH/sida en abaissant de 13 % les taux de prévalence du HIV

<i>Composante du programme</i>	<i>Résultats du programme de pays, indicateurs, niveaux de base et cibles</i>	<i>Produits du programme de pays, indicateurs, niveaux de base et cibles</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par composante du programme (en dollars des États-Unis)</i>
Santé et droits en matière de procréation	<p><i>Résultat 1 :</i> Accès amélioré à des services de santé, à une éducation et à des services sociaux de haute qualité, et utilisation améliorée de ces services</p> <p><i>Indicateurs de résultat :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Fournitures de renseignements et de services en matière de méthodes de planification familiale aux personnes vivant en zone rurale <p>Niveau de base : couverture partielle; Cible : couverture à 80 %</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage des populations courant le plus de risques et de femmes enceintes infectées par le VIH touchées par les programmes de prévention 	<p><i>Produit 1 :</i> Amélioration de la capacité nationale de mettre au point, exécuter et suivre les politiques de la santé de la procréation et les politiques de planification familiale, et les normes de soins</p> <p><i>Indicateurs de produit :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de normes et protocoles nationaux de soins adhérant aux normes internationales • Les statistiques nationales de la santé procréative se conforment aux normes internationales <p>Niveau de base : à établir; Cible : 100 %</p> <p>Niveau de base : non disponible; Cible : à déterminer</p> <p><i>Produit 2 :</i> Amélioration de la qualité des établissements fournissant des services de santé maternelle et de planification familiale dans les zones rurales mal desservies</p>	<p>Autorités locales dans les régions retenues; Ministère de l'éducation, de la science, de la jeunesse et des sports; Ministère de la santé</p> <p>Organisations non gouvernementales</p> <p>Donateurs bilatéraux et multilatéraux</p> <p>Organisations des Nations Unies</p>	<p>4,75 millions de dollars (dont 3,75 au titre des Ressources ordinaires et 1 million au titre des Autres ressources)</p>

Niveau de base : 59 %
des professionnels du
sexe; 98 % des femmes
enceintes infectées par le
VIH

Cible : 70 % des
professionnels du sexe;
plus de 98 % des
femmes enceintes
infectées par le VIH

Résultat 2 : Une plus
grande partie de la
population adopte des
comportements sains et
sûrs

Indicateurs de résultat :

- Pourcentage de décès
maternels attribués à
l'avortement

Niveau de base : 9,5%;
Cible: 4,5 %

- Pourcentage de femmes
et d'hommes âgés de 15
à 49 ans qui ont eu plus
d'un partenaire au cours
des 12 mois écoulés et
qui ont utilisé un
préservatif au cours de
leur dernier rapport
sexuel

Niveau de base : 61 %;
Cible : 80 %

Indicateurs de produit :

- Pourcentage d'établissements
fournissant des soins de santé
dans les régions retenues
utilisant les normes et
protocoles nationaux sur la
santé sexuelle et procréative
ainsi que sur la planification
familiale

Niveau de base : 0 %;

Cible : 80 %

Niveau de base : sera établi;

Cible : 100 %

- Les principes directeurs du
programme Au-delà des
Nombres sont adoptés dans
tout le pays

Niveau de base : ils ne le sont
pas;

Cible : ils le sont

- Pourcentage de femmes en
âge de procréer dans les
districts ruraux qui signalent
utiliser des méthodes
modernes de planification
familiale

Niveau de base : à établir;

Cible : 80 %

- Pourcentage de patients
participant dans des régions
retenues à des programmes
visant à prévenir la
transmission du VIH de la
mère à l'enfant, qui reçoivent
des conseils en matière de
planification familiale

Niveau de base : à établir;
Cible : 100 %

Produit 3 : Promotion d'un comportement propre à assurer une bonne santé chez les jeunes et les groupes de populations exposés dans les régions retenues pour améliorer la santé sexuelle et la santé procréative

Indicateurs de produit :

- Pourcentage des jeunes en zone rurale de régions retenues âgés de 15 à 24 ans qui possèdent une connaissance d'ensemble correcte du VIH/sida

Niveau de base : à établir;
Cible : augmentation de 50 %

- Pourcentage d'établissements de formation professionnelle dans des régions retenues qui ont intégré un enseignement en matière de droits et de santé sexuelle et procréative dans les programmes d'étude

Niveau de base : 0;
Cible : 80 %

Priorités nationales : Réduire la pauvreté en : a) réduisant le pourcentage de la population qui est pauvre à 25 % et ce en abaissant le nombre d'enfants et de personnes occupant un emploi, qui sont pauvres; et b) d'ici à 2015, abaissant de 10 fois le nombre de personnes dont la consommation journalière est en dessous du minimum effectif de subsistance

Population et développement	<i>Résultat 1</i> : l'instauration de politiques de développement social aux niveaux national et sous-national est fondée sur des données factuelles	<i>Produit 1</i> : disponibilité de données démographiques désagrégées aux fins de l'élaboration de politiques, programmes de développement nationaux et sectoriels, et d'utilisation par le public	Service national de statistiques; Ministère de la politique sociale; Académie nationale des institutions scientifiques	0,8 million de dollars (0,5 million au titre des Ressources ordinaires et 0,3 million au titre des Autres ressources)
-----------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<p><i>Indicateurs de résultat :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de politiques de développement social basées sur des données désagrégées Niveau de base : à établir; Cible : 100 % • Le recensement national de la population est mené à bien et des données faciles à utiliser sont disponibles Niveau de base : non disponible; Cible : à déterminer 	<p><i>Indicateurs de produit :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Le recensement national de la population est mené à bien et les données sont diffusées conformément aux normes internationales Niveau de base : non disponible; Cible : à déterminer • Nombre d'études sur la population effectuées qui débouchent sur des recommandations stratégiques Niveau de base : 9; Cible : 15 	<p>Organisations non gouvernementales</p> <p>Donateurs bilatéraux et multilatéraux; organisations des Nations Unies</p>
<p><i>Résultat 2 :</i> Les individus connaissent leurs droits et sont en mesure de les exercer, ce qui réduit leur vulnérabilité</p>	<p><i>Produit 2 :</i> capacités nationales de faire face aux nouvelles questions portant sur la population, renforcées</p>	
<p><i>Indicateur de résultat :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de principes des Nations Unies portant sur les personnes âgées mis à exécution Niveau de base : 13; Cible : 18 	<p><i>Indicateurs de produit :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Une politique nationale du vieillissement de la population est adoptée par le Gouvernement Niveau de base : non disponible; Cible : à déterminer • Nombre de régions dans lesquelles les collectivités et les organisations non gouvernementales axées sur les personnes âgées promeuvent les capacités de ces personnes de jouir d'une vie longue et active, dans la santé Niveau de base : 6 Cible : 16 	

Priorité nationale : promotion de l'égalité entre les sexes en : a) assurant une représentation des femmes allant de 30 à 70 % dans les organes représentatifs et d'autant parmi les autorités exécutives de haut niveau; et b) diminuant de moitié les écarts de revenu entre les hommes et les femmes

Égalité entre les sexes	<p><i>Résultat 1</i> : les individus sont conscients de leurs droits et sont en mesure de les exercer, ce qui réduit leur vulnérabilité</p> <p><i>Indicateur de résultat</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de femmes ayant été victimes de violences physiques au cours des 12 derniers mois <p>Niveau de base : 8,8 %; Cible : 5 %</p> <p><i>Résultat 2</i> : le Gouvernement facilite la participation des femmes à la vie publique, économique et politique</p> <p><i>Indicateur de résultat</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participation des femmes à la vie politique <p>Niveau de base : autorités locales : 37 %; Cible : autorités locales : 50 %</p>	<p><i>Produit</i> : l'autonomisation des femmes et l'égalité entre les sexes sont promues grâce à des politiques tenant compte des considérations de sexe et à la prévention de la violence sexiste</p> <p><i>Indicateurs de produit</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Législation sur la violence sexiste mise au point et soumise à l'approbation du Parlement <p>Niveau de base : non disponible; Cible : à déterminer</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de cas enregistrés de violence familiale et sexiste auxquels les autorités ont donné suite <p>Niveau de base : à établir; Cible : augmentation de 50 %</p>	<p>Autorités locales dans les régions retenues; Ministère de l'éducation, de la science, de la jeunesse et des sports</p> <p>Organisations non gouvernementales</p> <p>Donateurs bilatéraux; organisations des Nations Unies</p>	<p>0,7 million de dollars (0,5 million au titre des Ressources ordinaires et 0,2 million au titre des Autres ressources)</p> <p>Montant total pour la coordination de programme et l'assistance au programme : 0,25 million au titre des Ressources ordinaires</p>
-------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------